

Assemblée Générale du CLAE 2019 Résolution

Depuis sa création, le CLAE porte et met en mouvement des valeurs telles que l'égalité et la solidarité et celles-ci sont plus que jamais l'idéal vers lequel nous tendons.

Cette Assemblée Générale se tient alors que la pandémie du Covid-19 transforme la société dans son ensemble. Notre quotidien, notre rapport aux autres, et, pour beaucoup, notre environnement professionnel ont été ébranlés au cours des derniers mois.

Mais surtout, cette crise a renforcé les inégalités et les précarités sociales, économiques et de santé pré-existantes et en a révélé d'autres. Le risque qu'une partie de la population, déjà fragilisée, se retrouve à la marge de la société est considérable et il importe que chaque acteur de la société se mobilise pour éviter des conséquences sociales désastreuses.

C'est pourquoi le CLAE demande :

- *Qu'une nouvelle campagne de régularisation soit mise en place.*

La crise sanitaire et le confinement ont particulièrement fragilisé les personnes en situation administrative irrégulière. Celles-ci occupent souvent des emplois non déclarés et peu payés dans les secteurs des ménages privés, de la construction et de l'Horesca et se sont retrouvées du jour au lendemain sans revenus et sans aide sociale possible au-delà de celle fournie par quelques associations.

La dernière campagne de régularisation datant de 2013, il est urgent d'offrir aux personnes qui résident depuis plusieurs années au Luxembourg sans titre de séjour une possibilité de régulariser leur situation.

- *L'introduction d'une couverture sanitaire universelle et la généralisation du tiers payant.*

La crise sanitaire a accru la vulnérabilité des personnes qui se trouvent en dehors du système de soins de santé, soit qu'elles ne soient pas affiliées au centre de sécurité sociale, soit qu'elles ne peuvent faire face financièrement aux dépenses liées à leur santé. Nous invitons le Gouvernement à réfléchir aux modalités d'une couverture sanitaire universelle et d'accélérer la réforme portant la généralisation du tiers-payant.

En attendant, nous demandons que l'accès à la santé des adultes et enfants s'affilient volontairement à la Caisse nationale de santé ne soit pas entravé par des exigences administratives allant à l'encontre des finalités du dispositif.

- *Le respect du droit d'asile et des conditions de vie dignes dans les foyers où vivent les personnes demandeuses de protection internationale.*

Ces derniers mois, le Collectif Réfugiés - Lëtzebuenger Flüchtlingsrot, dont le CLAE est membre, a interpellé à différentes reprises les pouvoirs publics concernant la situation des demandeurs de protection internationale. A l'instar du Collectif, nous demandons que tant que la situation sanitaire est instable au niveau international, l'application du Règlement Dublin soit suspendue et les mesures d'éloignement des demandeurs déboutés soient reportées. Nous demandons également que soit garantis l'enregistrement automatique de toute personne demandant l'asile et le respect des droits des personnes durant la procédure.

Il est également primordial d'assurer aux résidents des foyers, qui sont des lieux de grande promiscuité, des conditions de vie qui préservent leur santé physique et mentale, et cela particulièrement si nous vivons de nouvelles périodes de restrictions de déplacement. L'accès à des sanitaires adéquats et à des moyens de communication vis-à-vis de l'extérieur doit être garanti.

De nombreuses structures associatives ont également souffert de la pandémie. En mai 2020, le CLAE a initié un sondage pour appréhender l'impact de la crise sanitaire sur les associations. Cette enquête, à laquelle 125 acteurs de la société civile luxembourgeoise ont pris part, a révélé que 90% des associations répondantes estiment que la crise avait eu des répercussions sur leur structure. Pour près de 25 %, les difficultés rencontrées au niveau financier remettent en cause l'existence de l'association. Si des aides sectorielles ont été mises en place par certains ministères, aucune réponse globale n'a été apportée par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi le CLAE recommande :

- *La reconnaissance de l'importance du secteur associatif dans la cohésion sociale et un soutien politique qui soit à la hauteur des enjeux.*

Les associations favorisent la participation et la représentation citoyennes, elles garantissent la cohésion sociale et rendent possible l'engagement des citoyens pour leur propre devenir et l'intérêt collectif, pour la défense de causes communes et pour la construction d'une société plus juste, équitable et durable. Elles sont un bien commun précieux dans notre société globalisée.

- *D'allouer une ligne budgétaire spécifique pour venir en aide aux associations en difficulté.*

Nous attirons particulièrement l'attention sur les associations non-conventionnées mais ayant des frais fixes (loyer, frais de fonctionnement, salaires...), qui n'ont parfois pas pu profiter des mesures de chômage partiel ni des aides mises en place pour les entreprises et qui se retrouvent aujourd'hui en grands difficultés.

- *De renoncer aux coupes budgétaires suite à la crise.*

Le travail associatif permet aussi de venir en aide aux personnes les plus vulnérables de la société.